



TROISIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2017-2022

Bilan final



SOMMAIRE

Glossaire.....	2
Introduction	5
Bilan mi-parcours : rappels	6
Bilan final : méthodologie.....	7
Bilan final : résultats et discussions	8
1.1. Bilan global.....	8
1.2. Synthèse des avis.....	9
1.2.1. Points forts	9
1.2.2. Axes d'amélioration.....	10
1.2.3. Effets obtenus et environnements favorables à la santé	11
1.3. Le bilan action par action	12
Groupe de travail n°1 : Qualité de l'air intérieur.....	12
« Améliorer les connaissances »	12
« Sensibiliser le public et les acteurs ».....	13
Groupe de travail n°2 : Qualité de l'air extérieur – Transports, Bruit.....	15
« Mutualiser les informations dans les domaines Transports Routiers – Bruits-Climat Air Energie »	15
Groupe de travail n°3 : Eau et substances émergentes	18
« Améliorer la qualité des eaux brutes et distribuées »	18
« Améliorer les connaissances sur la présence de substances émergentes dans les eaux et sédiments de rivières ».....	20
Groupe de travail n°4 : Santé, environnement et territoires	21
« Proposer des outils d'aide à la décision »	21
« Former et sensibiliser à la santé environnementale ».....	22
« Accompagner des initiatives locales pour créer des environnements favorables à la santé »	23
1.4. Perspectives et préconisations PRSE 4.....	24
1.5. Synthèse et conclusion.....	25
1.6. Annexe 1 : Composition du GRSE.....	26
1.7. Annexe 2 : Les 34 actions du PRSE 3 en région Centre-Val de Loire	27



Glossaire

- **AAC** : Aire d’Alimentation de Captages
- **AAP** : Appel à projet
- **AASQA** : Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l’Air
- **ACE** : Air Climat Énergie
- **ADEME** : Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie
- **ADIL** : Agence Départementale d’Information sur le Logement
- **AELB** : Agence de l’Eau Loire-Bretagne
- **AEP** : Alimentation en Eau Potable
- **AESN** : Agence de l’Eau Seine-Normandie
- **ANR** : Agence Nationale de la Recherche
- **AP** : Arrêté Préfectoral
- **APPA** : Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
- **APR IR** : Appel à projet de recherche d’intérêt régional
- **ARB** : Agence Régionale de la Biodiversité
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- **CAF** : Caisse d’Allocations Familiales
- **CAPEB** : Confédération de l’Artisanat des Petites Entreprises du Bâtiment
- **CARSAT** : Caisse d’Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- **CEREMA** : Centre d’Études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement
- **CBNBP** : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- **CCI** : Chambre de Commerce et d’Industrie
- **CIRE** : Cellule d’Intervention en Région de Santé publique France
- **CLS** : Contrats Locaux de Santé
- **CEI** : Conseiller(e) en Environnement Intérieur
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **CNRS** : Centre National de la Recherche Scientifique
- **COFIL** : Comité de Pilotage
- **CPTS** : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
- **CR** : Conseil Régional
- **CREEDD** : Convention Régional pour une Education à l’Environnement et au Développement Durable
- **CRMA** : Chambre de Métiers et de l’Artisanat
- **CRSA** : Conférence Régionale de Santé et de l’Autonomie
- **CTS** : Conseils Territoriaux de Santé
- **CVL** : Centre-Val de Loire
- **DCE** : Directive Cadre sur l’Eau
- **DD ARS** : Délégation Départementale de l’ARS
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DPS** : Domaines Prioritaires de Spécialisation
- **DRAAF** : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
- **DRDJSCS** : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- **DREAL** : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement

- **DREETS** : Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **DRSE** : Diagnostic Régional Santé Environnement
- **DTA** : Diagnostic Technique d'Amiante
- **DUP** : Déclaration d'Utilité Publique
- **EDCH** : Eaux Destinées à la Consommation Humaine
- **EIE** : Etude d'Impact Environnementale
- **EIS** : Étude d'Impact sur la Santé
- **EN** : Éducation Nationale
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- **ERP** : Établissement Recevant du Public
- **FDMC** : Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
- **FFB** : Fédération Française du Bâtiment
- **FNE** : France Nature Environnement
- **FRAPS** : Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GRSE** : Groupe Régional Santé Environnement
- **GT** : Groupe de Travail
- **HAP** : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique
- **INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique
- **MISEN** : Mission Interservices de l'Eau et de la Nature
- **MOA** : Maître d'ouvrage
- **MOE** : Maître d'œuvre
- **MTE** : Ministère de la Transition Écologique
- **ONF** : Office Nationale des Forêts
- **OPPBTP** : Organisme Professionnel Prévention Bâtiment Travaux Publics
- **OQAI** : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur
- **OREGES** : Observatoire Régional de l'Énergie, de la Biomasse et des Gaz à Effet de Serre
- **ORS** : Observatoire Régionale de Santé
- **ORT** : Observatoire Régional des Transports
- **PCB** : Polychlorobiphényle
- **PDLHI** : Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
- **PES** : Polluants à Effet Sanitaire
- **PGSSE** : Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PME** : Petite et Moyenne Entreprise
- **PNRM** : Plan National sur les Résidus de Médicaments dans les eaux
- **PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère
- **PRS** : Projet Régional de Santé
- **PRSE** : Plan Régional Santé Environnement
- **PRST** : Plan Régional de Santé au Travail
- **PSE** : Paiements pour Services Environnementaux
- **PTRE** : Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique
- **PUF** : Particules Ultrafines
- **QAI** : Qualité de l'Air Intérieur
- **RCVL** : Région Centre-Val de Loire
- **RNSA** : Réseau National de Surveillance Aérobiologique
- **RSDE** : Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux
- **SDAGE** : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestions des Eaux
- **SGAR** : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
- **SIS** : Secteurs d'Information des Sols

- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **SRI-SI** : Stratégie Régionale d'Innovation
- **TPE** : Très Petite Entreprise
- **UDI** : Unité de Distribution
- **UFC** : Union Fédérale des Consommateurs
- **UFS** : Urbanisme Favorable à la Santé



Introduction

Le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) de la région Centre-Val de Loire a été approuvé au terme de plusieurs mois de travaux, le 14 février 2017. Le pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce plan a été assuré par l'ARS, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement (DREAL), et le Conseil régional, en lien avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

Il a pour objectif, selon le Code de la Santé Publique de permettre la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement. Ces plans régionaux s'appuient sur les enjeux prioritaires définis dans le Plan National Santé Environnement (PNSE), tout en veillant à prendre en compte les facteurs de risques spécifiques aux régions. Ils sont mis en œuvre par les services déconcentrés de l'Etat, les Agences Régionales de Santé et les Conseils Régionaux, en association avec les autres collectivités territoriales, notamment par le biais des contrats locaux de santé (CLS).

Par ailleurs, ce PRSE 3 a assuré la continuité des précédents plans, tout en constituant la déclinaison régionale du troisième PNSE à l'aide d'un diagnostic régional santé environnement (DRSE) qui avait été confié à l'Observatoire Régional de Santé (ORS) du Centre-Val de Loire. Grâce à ce diagnostic, les spécificités de la Région Centre-Val de Loire dans le domaine de la santé environnementale ainsi que les inégalités territoriales, ont pu être mises en évidence.

Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE) composé d'une quarantaine de membres répartis en 5 collèges (cf. annexe 1) a piloté l'élaboration du PRSE 3, supervisé également sa mise en œuvre par les porteurs de projets volontaires et assuré le suivi des actions.

A l'aide de ces travaux, le GRSE et les 4 groupes de travail¹ composés en amont de la signature finale du PRSE 3, ont pu proposer des pistes d'actions adaptées au regard du contexte territorial et définir les grands axes du PRSE 3. Ce groupe constitue un espace de dialogue, de concertation constitué d'institutions régionales et d'experts.

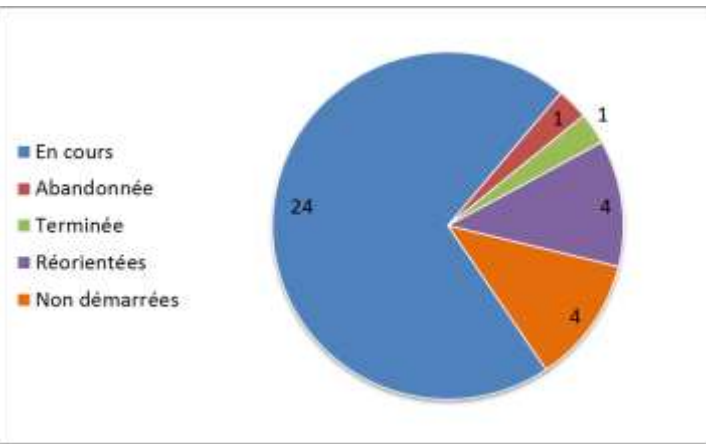
Ainsi, le PRSE 3 a décliné 34 actions concrètes, regroupées en 11 objectifs et 4 thématiques (cf. annexe 2) : l'air intérieur, l'air extérieur, l'eau et substances émergentes et la santé-environnement dans les territoires.

¹ « Air intérieur », « Air extérieur », « Eaux et substances émergentes » et « Santé, environnement et territoires »



Bilan mi-parcours : rappels

D'une durée de cinq ans, le PRSE 3 a intégré des actions au long cours et des actions ponctuelles. Afin d'effectuer le suivi de l'avancement du PRSE 3, un bilan à mi-parcours a été publié en 2019. Il reprendait les informations transmises par les porteurs d'actions sur l'état d'avancement de chaque action ainsi que des éléments échangés lors des réunions des 4 groupes de travail.



Ainsi, au 31 octobre 2019 :

- ⇒ 100% des 16 actions prioritaires étaient démarrées ;
- ⇒ 25 actions sur 34 soit 73,5% des actions étaient initiées, dont 1 était terminée
- ⇒ 4 actions n'étaient pas initiées,
- ⇒ 4 actions ont été réorientées ;
- ⇒ 1 action a été abandonnée.

Les derniers travaux du bilan mi-parcours du GRSE, avaient conclu à un taux d'engagement de 70%, soit plus des deux tiers des actions déjà lancées, dont toutes les actions prioritaires.

Une plaquette de présentation du bilan à mi-parcours a été éditée et transmise à tous les acteurs du PRSE 3 ainsi qu'à toutes les collectivités territoriales de la région. Cette plaquette est disponible [ici](#).

3e PLAN REGIONAL SANTE-ENVIRONNEMENT
Décembre 2019

PRSE 3 : un plan d'action largement engagé

Le 16 février 2017, le troisième plan régional santé-environnement PRSE 3 a été adopté. Ce plan régional est le fruit d'un processus de concertation et de consultation des acteurs de la santé et de l'environnement de la région. Le PRSE 3 est le troisième plan régional de ce type, après le PRSE 1 (2005-2010) et le PRSE 2 (2010-2015). Il est le fruit de la concertation et de la consultation des acteurs de la santé et de l'environnement de la région.

34 actions sont proposées dans le PRSE 3, dont 16 jugées prioritaires.

Un taux d'engagement de 67% à mi-parcours

Le groupe régional santé-environnement (GRSE), qui a piloté l'élaboration du PRSE 3, a suivi son engagement à mi-parcours par le biais d'un diagnostic territorial réalisé en 2019. Ce diagnostic territorial a permis de constater que 23 actions sur 34 (67%) ont été initiées, dont 16 actions prioritaires.

Un diagnostic territorial réalisé en 2019

Le diagnostic territorial a permis de constater que 23 actions sur 34 (67%) ont été initiées, dont 16 actions prioritaires.

Aider les acteurs de terrain

Le PRSE 3 vise à accompagner les acteurs de terrain dans la mise en œuvre de leurs actions. Le PRSE 3 vise à accompagner les acteurs de terrain dans la mise en œuvre de leurs actions.

Qualité de l'air extérieur (QAE)

Qualité de l'air intérieur (QAI)

Qualité de l'air extérieur (QAE)

Qualité de l'air intérieur (QAI)

Des pilotes mobilisés

Principaux et mobilisés

Appuyer des environnement favorables

Améliorer la prévention et la concertation

Vers un nouveau plan national santé-environnement



Bilan final : méthodologie et perspectives

L'objectif de ce bilan était de pouvoir connaître les stades d'avancement de chaque action, mais aussi de mettre en lumière les réussites et les difficultés rencontrées.

Ainsi, en novembre dernier, le GRSE s'est prononcé sur les modalités de réalisation du bilan final du PRSE 3. Ce dernier s'est réalisé en deux parties.

La première partie du bilan s'est déroulée à l'aide de fiches-bilan de chaque action. Ces dernières ont été envoyées à tous les pilotes concernés. Elles ont pu renseigner sur le taux d'avancement des actions, l'atteinte ou non des objectifs posés et a permis une ouverture sur les suggestions de chacun en vue du prochain PRSE 4.

La seconde partie du bilan, quant à elle, a visé à recueillir l'avis général des acteurs du PRSE 3. Ainsi, les membres du GRSE, des groupes de travail et lauréats des appels à projet du PRSE 3, ont été invités à remplir un questionnaire en ligne (cf. Annexe 3).

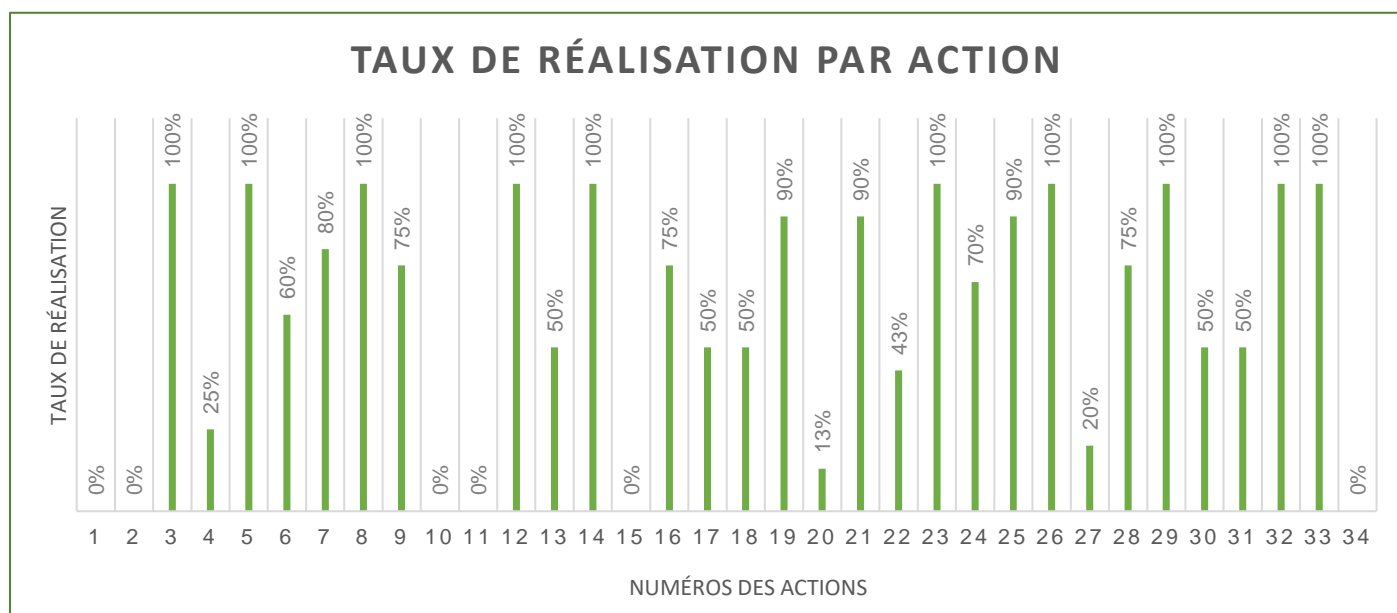
L'objet de ce document est de présenter chaque donnée recueillie grâce aux outils précités et de présenter un bilan final de la réalisation des 34 actions du PRSE 3, à partir des données transmises par les pilotes des fiches actions. Dans une démarche qualité, ces données pourront nous apporter des axes d'amélioration sur lesquels travailler pour le prochain PRSE 4.

Par ailleurs, les travaux d'élaboration du PRSE 4 en sont à leurs prémices et la publication de ce dernier, ne devrait pas intervenir avant la fin de l'année 2023. Ainsi, afin de poursuivre l'engagement des acteurs régionaux en santé environnement, il a été proposé de proroger le PRSE 3 jusqu'à la signature du PRSE 4. Dans ce contexte, le bilan pourrait être ajusté d'ici mi-2023 pour tenir compte des actions réalisées en 2022.

Bilan final : résultats et discussions

1.1. Bilan global

Afin d'analyser la mise en œuvre de l'action, il était prévu que chaque pilote estime un taux de réalisation en fonction de l'avancement, au 31 décembre 2021, de l'ensemble de l'action ou des sous-actions prévues.



Ainsi, les résultats par GT:

Groupes de travail	Moyennes de taux de réalisation des actions
GT1 « Air intérieur » Pilote DREAL	60%
GT2 « Air extérieur » Pilote ARS	47%
GT3 « Eaux et substances émergentes » Pilote BRGM	71%
GT4 « Santé, environnement et territoires » Pilote ARS	66%

Globalement, les résultats sont assez homogènes. Pour chaque groupe de travail, les résultats ont été considérés comme satisfaisants car tous les GT ont pu atteindre leurs objectifs ou obtenir des taux de réalisation très encourageants malgré un contexte sanitaire difficile lié à la crise Covid-19, engendrant des délais dans la mise en place d'actions, voir leur annulation.

Par ailleurs, il faut noter que certaines actions n'ont pas pu être réalisées dans un contexte de manque de moyens, notamment humains liés à des départs non remplacés, à des désistements, mais aussi par manque de moyens matériels et financiers, ou par des contraintes partenariales. Malgré ce contexte, l'ensemble des pilotes a su se mobiliser pour porter des actions santé-environnement au sein de la région.

1.2. Synthèse des avis

1.2.1. Points forts

À l'aide du questionnaire en ligne, les participants ont pu identifier, selon leur point de vue et leur vécu, les points forts du PRSE 3 et faire des suggestions complémentaires. Les points forts du PRSE 3 selon les personnes interrogées sont les suivants :

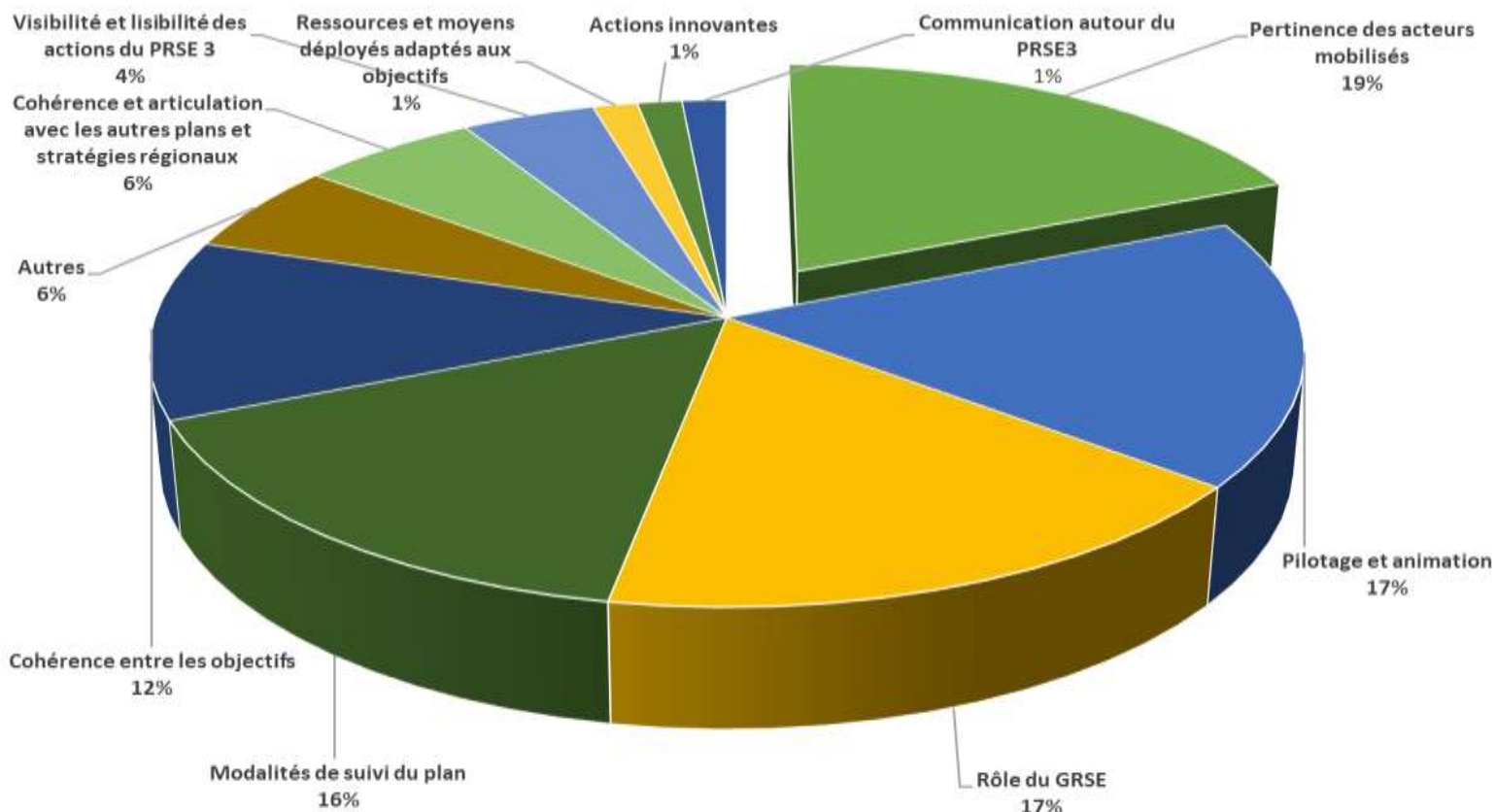


Figure 1: Points forts du PRSE3

Majoritairement, la pertinence des acteurs mobilisés, suivi de près par le pilotage et animation et le rôle du GRSE ont été identifiés comme points forts du PRSE 3. De plus, plusieurs autres points ont été identifiés de la part des participants.

Tout d'abord, il a été mis en avant que le PRSE 3 a permis un cadre et des objectifs clairs, globalement pertinents.

De plus, il a été souligné que l'identification précoce d'objectifs concrets a permis d'initier une mobilisation autour des sujets santé-environnement permettant d'aller vers une multiplication d'actions et de solutions, dans un contexte où la santé-environnement devient de plus en plus une préoccupation et un enjeu de santé publique. En effet, la prise en compte des spécificités locales dans le PRSE3 a été saluée. Enfin, les réunions des groupes de travail et du GRSE ont été fortement appréciées, car elles ont favorisé des échanges entre acteurs venant de tous les horizons, permettant de connaître et de mettre en lumière les autres actions du PRSE. Notamment pour les réunions des groupes de travail qui ont permis de partager des retours d'expérience inspirant les acteurs pour la mise en œuvre de leurs actions.

1.2.2. Axes d'amélioration

Divers points faibles ont pu être identifiés, mettant en valeur les points sur lesquels il est nécessaire d'y développer des axes d'amélioration pour le prochain PRSE. Les axes d'amélioration sont les suivants :

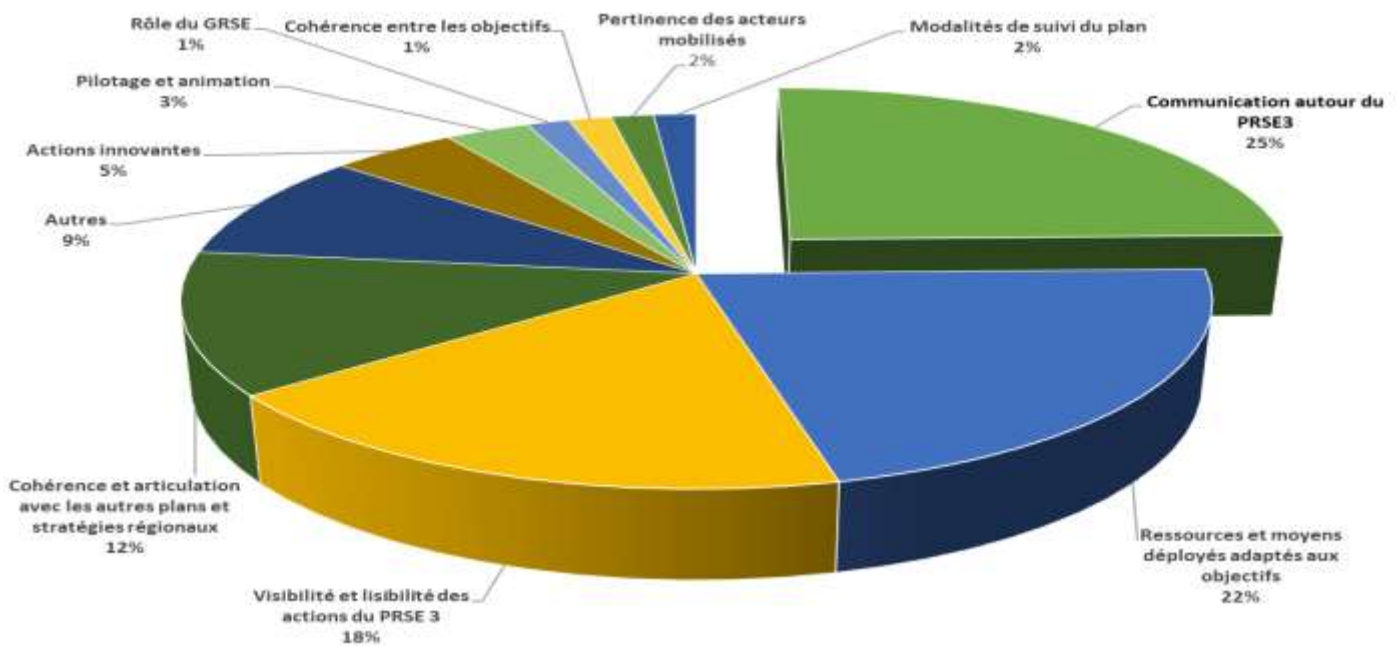


Figure 2: Points faibles du PRSE3

Ici, l'axe d'amélioration majoritaire est celui de la communication autour du PRSE 3. De plus, il a été exprimé que la visibilité du PRSE est considérablement réduite notamment au sein des CLS, alors que ses actions font partis intégralement du plan d'action du contrat. Ainsi, plusieurs autres axes d'amélioration ont pu être identifiés par les participants du questionnaire en ligne.

Tout d'abord, les ressources et moyens, humains et financiers, déployés étaient peu ou pas suffisants pour répondre aux projets souhaités, invitant à abandonner certaines actions. De plus, il a été souligné qu'il aurait fallu davantage de réunions entre groupes de travail, afin de développer des liens entre les acteurs, parfois inconnus en dehors du PRSE 3. En effet, ces réunions ont été identifiées comme pouvant permettre de maintenir une réelle dynamique collective. Enfin, il a été indiqué que la composition des GT a été pour certains trop précoces. En effet, certaines ressources sont apparues après la mise en place des GT. Il serait donc important que la composition des GT puisse être évolutive, afin de pouvoir profiter des contributions de chacun. De plus, il a été demandé à ce qu'il y ait plus de réunions annuelles au sein d'un même GT. À noter que de façon générale, le rôle du GRSE a été apprécié. Cependant, certains acteurs mentionnent que ce dernier semble éloigné des groupes de travail, cantonné à son rôle de structure institutionnelle de contrôle.

1.2.3. Effets obtenus et environnements favorables à la santé

Selon plusieurs pilotes et partenaires, les effets quantifiés du PRSE 3 sur l'environnement favorable à la santé et les expositions aux polluants semblent difficilement mesurables sur le court terme et peu perceptibles pour l'ensemble des citoyens de la région. Toutefois, certains effets sont notables, concernant notamment la sensibilisation de plusieurs types de public grâce à des actions qui ont été bien relayées ou qui ont permis la constitution d'un réseau, telles que actions effectuées à l'aide d'un conseiller(e) en environnement intérieur (CEI), ainsi que des sessions de formation et ateliers sur l'alimentation.

Une suggestion a été faite afin d'obtenir des états des lieux plus spécifiques en complément de ceux fournis par l'ORS, ce qui permettrait d'identifier plus facilement les effets des plans sur l'environnement et la santé.

Même si ces effets liés à la sensibilisation sont satisfaisants, ils demeurent insuffisants pour certains partenaires. En effet, certaines actions n'ont pu être menées ou ne sont pas totalement terminées, faute de temps, de moyens, ou parce qu'elles ont nécessité une réorientation.

De plus, mêmes si les effets encouragent certains acteurs, ils ne garantissent pas à eux seuls la création d'environnements favorables à la santé dans notre région. De ce fait, pour plusieurs partenaires, il est nécessaire de poursuivre les moyens et efforts déployés, tout en amplifiant l'intégration d'autres secteurs et acteurs, en associant par exemple des acteurs ruraux et inclure le secteur de l'aide à domicile. Par ailleurs, les actions mériteraient d'être pérennisées et renforcées en plusieurs points du territoire à destination des élus, des professionnels de santé, et des acteurs socio-économiques.







Malgré quelques axes d'amélioration soulevés par les partenaires pour atteindre l'objectif de création d'environnements favorables à la santé, le PRSE reste un plan très intéressant, car selon les retours, il permet de donner une place à la santé dans de multiples domaines transversaux. Les sujets santé-environnement seraient ainsi valorisés. Par ailleurs, une amorce de prise de conscience de la nécessité de créer des environnements favorables à la santé, a été détectée.

De plus, des partenaires témoignent avoir eu de bonnes relations avec les partenaires locaux, ce qui a permis de prendre en compte les déterminants de santé individuels, ainsi que les approches collectives de santé au sein du déploiement de certaines actions.

Enfin, le PRSE 3 répondrait aux besoins de santé de la région Centre-Val de Loire, notamment en ayant proposé des actions spécifiques aux besoins des territoires, tels que les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) avec la promotion de ces derniers à l'aide de messages clés portant sur les bonnes pratiques concourant à la sécurité sanitaire des eaux sous la forme de séminaires et webinaires. De plus, des actions sur la contamination de la qualité de l'air ont été menées, notamment pour l'air intérieur, avec la réalisation de mesures de pesticides au sein d'habitations mais aussi au sein d'établissements recevant du public (ERP). Par ailleurs, l'air extérieur a aussi été contrôlé à l'aide d'une campagne de suivi dans la région, révélant plusieurs types de substances nuisibles dans l'air ambiant et pour la première fois, la présence de glyphosate.

1.3. Le bilan action par action

Légende :

-  : Objectif de l'action atteint
-  : Objectif de l'action non atteint
-  : Objectif partiellement atteint
-  : Action non reprise pour le PRSE 4
-  : Souhait de reprendre cette action dans le PRSE 4
-  : Action prioritaire



Groupe de travail n°1 : Qualité de l'air intérieur

« Améliorer les connaissances »

ACTION N°1

« Réaliser des études sur la qualité de l'air intérieur dans le tertiaire »

 Pilote : LIG'AIR



État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

L'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) a mené une campagne nationale dans les immeubles de bureaux afin d'y mesurer la qualité de l'air intérieur. Dans l'attente de la publication de ces résultats, l'action n°1 n'a donc pas pu être réalisée et a été annulée - des réflexions quant à la communication des résultats de cette étude ont été initiées.

ACTION N°2

« Réaliser des mesures dans les transports sur les axes interurbains »

 Pilote : LIG'AIR



État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

L'action n°2 a fait l'objet de plusieurs reports du fait des périodes de confinement liées à la Covid-19 et d'autres contraintes matérielles et partenariales. Lig'Air a demandé d'annuler cette étude mais qui pourra aisément être reprise pour le prochain PRSE.

ACTION N°3

« Réaliser des mesures de pesticides dans des habitations et des établissements recevant le public en zone agricole » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : LIG'AIR


État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Deux campagnes de mesures ont été réalisées dans deux habitations et une école situées en zone agricole. Les résultats ont pu être présentés aux différents contributeurs lors de COPIL, notamment sur l'impact de l'utilisation des pesticides et l'exposition aux polluants de l'air intérieur.

« Sensibiliser le public et les acteurs »**ACTION N°4**

« Réaliser une action collective sur l'air intérieur »

➔ Pilote : DREAL et ARS



État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

La formalisation d'un annuaire recensant l'ensemble des acteurs en lien avec la QAI a bien avancé. En complément de ce recensement, des réflexions doivent être menées pour assurer la diffusion de cet annuaire et promouvoir la mise en réseau des acteurs dans le cadre du PRSE4. Des réflexions du groupe de travail se sont dégagées plusieurs propositions portant sur la sensibilisation du personnel enseignant et des collectivités. Néanmoins, l'action collective n'a pas abouti. Une sensibilisation des collectivités territoriales sur les sujets (QAI, amiante, Plomb) pourrait être réalisé en 2022 avec la publication de nouveaux textes sur la surveillance de la QAI dans les ERP.

ACTION N°5

« Réaliser un colloque en 2018 « Performance environnementale et qualité de l'air intérieur » »

➔ Pilote : DREAL

État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Le 10 octobre 2019 à l'atelier CANOPE à Orléans, le Colloque « Performance environnementale et qualité de l'air intérieur : pour un bâti durable et sain » a eu lieu. Il a réuni une soixantaine de participants, dont les retours ont été très positifs et encourageants. La présentation de ce colloque est accessible sur le site de la DREAL, [ici](#).

ACTION N°6

« Mener une campagne d'information auprès des distributeurs de matériaux et des artisans sur l'étiquetage »

➔ Pilote : DREAL et CRMA

État d'avancement	☹️ Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗️

Pour préparer la campagne d'information, la DREAL a réalisé une enquête afin de dresser un état des connaissances. Cette enquête a été menée uniquement auprès des distributeurs au regard du taux de participation des artisans. L'enquête a été publiée sur le site internet de la DREAL, consultable [ici](#). Deux étapes sont encore manquantes et concernent le plan de communication ainsi que la campagne d'information

ACTION N°7

« Impliquer les gestionnaires des établissements recevant de jeunes enfants sur la réglementation amiante et les problématiques plomb et bruit » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : Éducation Nationale et ARS

État d'avancement	☹️ Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗️

L'action n°7 a finalement été réorientée sur la problématique de l'amiante uniquement. Plusieurs courriers ont été réalisés à destination des gestionnaires afin de les sensibiliser, notamment sur la nécessité de la réalisation de diagnostics techniques amiante (DTA). Le nombre de DTA communiqués au personnel de l'Education Nationale a augmenté.

ACTION N°8

« Améliorer la qualité de l'air intérieur au domicile des personnes vulnérables » -ACTION PRIORITAIRE

Pilote : ARS

État d'avancement	😊 ➔ Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗️

Depuis la mise en place de cette action, des visites d'une conseillère en environnement intérieur (CEI) ont été réalisées sur prescription médicale dans les six départements. Elles mettent en avant une méconnaissance des patients sur les effets sanitaires d'une mauvaise qualité de l'air intérieur. Une convention avec la Mutualité Française a permis que l'ensemble de la région soit couvert par ces interventions où sont prodigués des conseils de prévention.

ACTION N°9

« Diffuser une plaquette sur les résultats des contrôles des règles de construction spécifiques à la ventilation/aération »

➔ Pilote : DREAL



État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Une plaquette sur des données relatives à l'aération et la ventilation a été réalisée à destination des maîtres d'ouvrages et du grand public. Elle est consultable [ici](#). Des canaux de diffusion de cette dernière sont encore à identifier.

Groupe de travail n°2 : Qualité de l'air extérieur – Transports, Bruit**« Mutualiser les informations dans les domaines Transports Routiers – Bruits-Climat Air Energie »****ACTION N°10**



« *Élaborer une base de données régionale des transports routiers* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : ORT

État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Le besoin d'une base de données régionale des transports routiers a été unanimement reconnu. Cependant, aucun accord n'a été trouvé sur le portage de cette dernière ni sur celui de son alimentation ni sur sa mise à jour, alors que cette action semblait être bien engagée avec un taux de réalisation à 50% au bilan mi-parcours. Toutefois, l'action a été abandonnée

ACTION N°11*« Identifier et résorber les points noirs du bruit »***➡ Pilote : CEREMA et ORT**

État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

La base de trafics des routes en région Centre-Val de Loire n'a pas pu être établie et le CEREMA s'est retiré du pilotage de cette action au début de l'année 2021. L'action n'a donc pas pu être réalisée au cours du PRSE 3.

ACTION N°12*« Cartographier la qualité de l'air aux abords des axes routiers »***➡ Pilote : LIG'AIR**

État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Des cartes départementales, des zones couvertes par un Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et régionales sur la concentration en dioxyde d'azote et en particules aux abords des axes routiers, ont pu être élaborées avec une modélisation à haute résolution. Les cartes sont disponibles pour chaque département et publiées dans le rapport d'activités de Lig'Air.

ACTION N°13*« Mettre à jour les fiches intercommunales Climat-Air-Énergies en intégrant le bruit »***➡ Pilote : DREAL ET LIG'AIR**



État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Les fiches intercommunales Climat-Air-Énergies ont pu être mises à jour, mais sans y intégrer le bruit dont les données sont difficiles d'accès.

ACTION N°14

« *Surveiller la contamination de l'air extérieur par les pesticides* » -ACTION PRIORITAIRE

➡ Pilote : **LIG'AIR**



État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Lig'Air a poursuivi sa surveillance annuelle des pesticides dans l'air de la région. La campagne de suivi a permis un nombre important de prélèvements, où pour la première fois des mesures de glyphosate dans l'air ambiant ont été réalisées.

ACTION N°15

« *Réaliser des campagnes de mesures des particules fines et ultrafines aux abords des axes routiers* »

➡ Pilote : **LIG'AIR**



État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Le pilote n'étant pas doté d'analyseurs de particules ultrafines (PUF), ces campagnes n'ont pas pu être menées pour l'instant.

ACTION N°16

« *Améliorer la connaissance sur les pollens allergisants* » -ACTION PRIORITAIRE

➡ Pilote : **LIG'AIR**

État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Des modèles régionaux de prévisions pour différents types de pollens ont pu être développés, mais la communication sur ces derniers et l'adaptation des outils pour y parvenir sont en cours de réflexion.

ACTION N°17**« Endiguer la progression de l'Ambroisie » -ACTION PRIORITAIRE****➡ Pilote : ARS**

État d'avancement	Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Malgré l'existence de groupes de travail dans les six départements depuis 2019, la cible des arrêtés départementaux n'a pu être atteinte. Cela est en partie dû à des contraintes liées au contexte de la Covid-19. Toutefois, une réelle dynamique existe autour de cette problématique et doit être pérennisée.

ACTION N°18**« Prévenir les risques sanitaires liés à la faune sauvage »****➡ Pilote : ARS**

État d'avancement	Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

De nombreux supports de communication ont pu être mis en œuvre afin d'informer et de sensibiliser le grand public aux espèces faunistiques et floristiques sauvages à risques sanitaires et présentes sur nos territoires. Cependant, les actions réalisées ont majoritairement concerné la maladie de Lyme.

Groupe de travail n°3 : Eau et substances émergentes**« Améliorer la qualité des eaux brutes et distribuées »****ACTION N°19****« Promouvoir et accompagner la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) destinées à la consommation humaine »****➡ Pilote : ARS**



État d'avancement	Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

L'action n°19 a permis une réelle dynamique autour de la promotion des PGSSE notamment grâce à des campagnes de sensibilisation auprès des collectivités. Ces dernières ont permis d'engager de nouveaux PGSSE qui sont à l'étude au sein de collectivités.

ACTION N°20

« Sensibiliser les maires sur la problématique des puits privés vis-à-vis d'une part du réseau public et d'autre part de la méconnaissance de la qualité de l'eau de ces puits lorsqu'ils sont utilisés pour la consommation humaine »

➡ Pilote : DDT et ARS



État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Face à la crise de la Covid-19 engendrant une charge de travail importante au sein des services, le projet de courriers d'information adressés aux foreurs et aux maires, n'a pu être mené à terme. Malgré cela des communes ont entamé une démarche de déclaration de puits privés. Pour le prochain PRSE, la reprise de cette action est encore à discuter, toutefois elle pourra être réorientée afin de sensibiliser les collectivités aux risques d'utilisation des puits privés pour l'alimentation lors de sessions de sensibilisation.

ACTION N°21

« Accompagner les maîtres d'ouvrage pour protéger de manière efficace les captages d'eau potable vis-à-vis de pollutions ponctuelles » -ACTION PRIORITAIRE

➡ Pilote : ARS



État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

L'action est considérée partiellement réalisée, mais l'objectif est globalement atteint. En effet, même si la gestion de la Covid-19 a pu retarder certaines procédures engagées, bon nombre de captages protégeables ont pu obtenir un arrêté de déclaration d'utilité publique. Cette action permet une réflexion pour le prochain PRSE, qui pourra être approfondie à la réception de l'instruction interministérielle Santé-Agriculture-Environnement, qui identifiera des axes d'actions prioritaires sur cette thématique.

ACTION N°22

« Protéger les aires d'alimentation des captages prioritaires listés en région Centre-Val de Loire dans les SDAGE » -ACTION PRIORITAIRE

➡ Pilote : DREAL

État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Des actions de préservation de la qualité des eaux brutes et distribuées vis-à-vis des pollutions diffuses ont permis la participation des services de l'Etat et des agences de l'eau aux comités de pilotage des aires d'alimentation de captages, afin de bâtir les plans d'actions permettant de protéger la ressource en eau.



« Améliorer les connaissances sur la présence de substances émergentes dans les eaux et sédiments de rivières »

ACTION N°23



« *Surveiller les substances émergentes prioritaires dans les milieux aquatiques et les captages d'eau destinés à la consommation humaine* » -ACTION PRIORITAIRE

➡ **Pilote : Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie**

État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	



L'ensemble du bassin Loire-Bretagne a pu acquérir une base de données grâce à des prélèvements analysés pertinents. Cependant, l'équipe d'animation constate que malgré une surveillance sur les substances prioritaires, le suivi des substances émergentes n'a pas été réalisée. Cette action serait à compléter avec les données du bassin Seine-Normandie.

ACTION N°24

« *Appuyer les travaux pour permettre d'améliorer les connaissances sur l'origine des micropolluants dans les eaux et leurs modes de transfert et interactions avec le milieu vivant* »



Pilote : pôle DREAM



État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

De nombreux projets innovants sur la thématique des micropolluants et polluants émergents ont été accompagnés et labellisés par le pilote et complétés par des animations afin de promouvoir des transferts de connaissances (webinaires...). De plus, des supports de communication telle qu'une [bande dessinée](#) informant sur les perturbateurs endocriniens, a été réalisée.

ACTION N°25

« *Élaborer un diagnostic régional des micropolluants, substances prioritaires de la DCE susceptibles d'impacts sanitaires présents dans les sédiments* »

➡ **Pilote : Agence de l'eau Loire – Bretagne**

État d'avancement	 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

La cartographie de la vulnérabilité des milieux aux pressions de pollution supposées avec celles du réseau hydrographique et l'identification et hiérarchisation des zones d'aléa n'ont pas été réalisées. Cette action serait à compléter avec les données du bassin Seine-Normandie.

« Proposer des outils d'aide à la décision »

ACTION N°26

« Compléter et élargir les programmes visant à déterminer les niveaux de référence et de contamination des sols » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : DREAL

État d'avancement	😊 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	✗

L'action a intégralement atteint son objectif. L'ensemble des Secteurs d'Information des Sols (SIS) identifiés initialement ont été créés. D'autres ont été identifiés à l'occasion de cessations d'activités, permettant ainsi à l'ensemble des SIS de la région d'être réalisé. Concernant le prochain PRSE, il est difficile de fixer des objectifs quantitatifs pour les SIS. Cependant, il existe une réorientation possible de l'action vers l'engagement de la mise en œuvre des actions de classification en SIS des sites et sols pollués.

ACTION N°27

« Engager sur la base du volontariat, la mise en place d'études d'impact sur la santé à l'échelle d'un quartier permettant d'intégrer au mieux les enjeux sanitaires et environnementaux »

➔ Pilote : ARS

État d'avancement	😞 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗️

L'action n°27 n'a pas pu être engagée du fait du contexte sanitaire lié à la Covid-19. Un défaut de communication et d'accompagnement auprès des collectivités sur les études d'impact sur la santé (EIS) est probablement à l'origine du manque de collectivités volontaires pour s'engager dans cette démarche.

ACTION N°28

« Identifier des territoires, mettre en place des outils, et identifier une méthodologie en vue de préparer la réalisation d'études de multiexpositions »

➔ Pilote : ARS

État d'avancement	😐 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	✗

Cette action avait pour objectif l'élaboration d'une étude confiée à l'ORS, afin de mettre à jour des données illustrant des disparités environnementales de la région et de mettre en lumière des zones géographiques concentrant des multiexpositions environnementales. Mais face au contexte sanitaire, les travaux ont été retardés. Le cahier des charges a permis de définir la méthodologie employée. Le rapport sera présenté au GRSE en 2022.

« Former et sensibiliser à la santé environnementale »

ACTION N°29

« *Poursuivre les efforts en matière d'éducation en santé environnement* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ **PILOTE : ORAINE**

État d'avancement	😊 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗

Le Défi Alimentation a pris beaucoup d'ampleur avec de plus en plus des territoires engagés. Divers ateliers et formations ont pu voir le jour malgré l'adaptation nécessaire face aux restrictions du contexte sanitaire, via des visioconférences notamment. Les retours de cette action sont positifs et très encourageants. De ce fait, cette action pourrait être reprise au sein du PRSE 4 pour relever le défi de toucher encore plus de territoire, et pourra être mise en lien avec le projet 1000 premiers jours.

ACTION N°30

« *Élaborer et mettre à jour un site internet dédié au PRSE* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ **Pilote : ARS, DREAL et Conseil Régional**

État d'avancement	😐 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗

Initialement la mise en place d'un site internet unique sur la santé environnementale était prévue mais n'a pas pu voir le jour pendant le PRSE 3. De ce fait, cette action a été réorientée dans un but d'alimenter les sites internet existants. En effet, le CEREMA a lancé [plateforme numérique](#) qui présente et valorise des actions locales en santé-environnement. Les pilotes ont alors réalisé la promotion de cet outil national sur leurs sites internet et auprès des partenaires. Par ailleurs, le Conseil régional (CR) a créé une [page internet](#) sur les perturbateurs endocriniens.

ACTION N°31

« *Sensibiliser le public et les acteurs au concept d'environnement favorable à la santé* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ **Pilote : ARS**

État d'avancement	😐 Objectif partiellement atteint
Poursuite dans le PRSE 4	↗


Afin de sensibiliser le public et les acteurs au concept d'environnement favorable à la santé, une plaquette a été réalisée et diffusée notamment lors de rencontres avec les collectivités. Cette dernière est consultable [ici](#). Les supports de formation n'ont pas été développés.

« Accompagner des initiatives locales pour créer des environnements favorables à la santé »

ACTION N°32

« *Inciter au développement d'action santé-environnement sur les territoires des contrats locaux de santé* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : ARS


État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

La promotion de la santé environnementale au sein des CLS est un réel enjeu de santé publique. Des réunions régionales se sont déroulées avec les coordinateurs des CLS afin de présenter les enjeux du PRSE 3 et des actions dans le domaine. Les territoires ont été accompagnés par les agents de l'ARS mais aussi à l'aide de l'élaboration d'un guide régional qui intègre des éléments pour la prise en compte de la santé environnementale au sein de ces contrats locaux. Face à l'émergence de préoccupations santé-environnement de plus en plus récurrentes, le PNSE4 entend favoriser une plus grande implication des collectivités dans ce domaine au sein des CLS.

ACTION N°33

« *Valoriser des actions locales, projets innovants ou autres actions en santé environnementale* » -ACTION PRIORITAIRE

➔ Pilote : ARS, DREAL et Conseil Régional



État d'avancement	 Objectif atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

La mise en place d'un label n'ayant pas été retenue, l'action a été réorientée par un soutien financier aux initiatives locales qui s'inscrivaient dans les thématiques du PRSE 3 grâce à un appel à projet. Ainsi, plusieurs thèmes ont pu être mis en valeurs, tels que : la qualité de l'air, l'eau, la santé environnementale, la lutte contre l'ambrosie et le pollen. De plus, certaines actions de prévention mises en œuvre localement ont pu être valorisées sur la plateforme du CEREMA. Dans le cadre du PRSE 4, il est essentiel que cette action soit reprise. Mais face à des territoires qui ne sont pas dotés d'acteurs spécialistes dans le domaine santé-environnement, la mise à jour du diagnostic régional santé-environnement, permettra d'identifier les territoires sur lesquels des actions doivent être renforcées, notamment en développant un réseau associatif.

ACTION N°34

« *Développer des outils à destination des PME, TPE et des artisans pour l'amélioration des pratiques sur les sujets santé-environnement* »

➔ Pilote : CCI et CRMA

État d'avancement	 Objectif non atteint
Poursuite dans le PRSE 4	

Le pilote de l'action a quitté la structure sans être remplacé. Les travaux entrepris avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) ont donc été suspendus.

1.4. Perspectives et préconisations PRSE 4

Grâce aux contributions et aux retours effectués sur le questionnaire en ligne, plusieurs perspectives et certaines préconisations concernant le PRSE 4, ont été soulignées.

Tout d'abord, l'enjeu majeur identifié pour ce nouveau PRSE est celui de la communication afin de permettre à un public plus large de se l'approprier, à l'aide par exemple de formats de communication plus originaux et l'utilisation d'une charte graphique commune. Le but étant de promouvoir la visibilité du PRSE 4 et une communication efficace avec les acteurs régionaux. Dans ce contexte, le format de communication doit être pensé afin de permettre aux populations ciblées de se poser les bonnes questions et ainsi les conduire à une adaptation ou un changement de pratiques. Ce format doit être construit de façon à être convaincant tout en se démarquant face aux multiples messages à porter. La santé-environnement reste méconnue du public, il est donc essentiel de valoriser les actions du PRSE à l'aide d'une communication adéquate, s'appuyant sur les retours d'expériences de chacun des acteurs. Par ailleurs, il a été souligné la nécessité de prévoir des moyens humains et financiers permettant la mise en œuvre d'actions phares et innovantes.

De plus, le besoin de formation et de sensibilisation est aussi souvent soulevé par les partenaires. En effet, il serait nécessaire de poursuivre la sensibilisation des populations et des collectivités, mais aussi des professionnels afin d'intégrer la santé-environnement de façon transversale. De ce fait, un travail de développement de réseau couplé à une stratégie de communication adéquate est à poursuivre sur le long terme afin de mobiliser les acteurs de terrain et toucher le grand public, tout en évitant des messages moralisateurs.

En ce qui concerne les acteurs à mobiliser pour le PRSE 4, de nouveaux acteurs à inviter ont été cités tels que la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), et il a été suggéré un portage plus fort de l'ARS au sein des instances de démocratie sanitaire. Par ailleurs, des acteurs dont le rôle serait à renforcer, ont été proposés tels que le rectorat, l'ADEME ou les Parcs Naturels régionaux. Il a été également mis en avant que les collectivités territoriales doivent davantage s'emparer des sujets santé environnement au travers d'outils à leur disposition tels que les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), les CLS et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Il a ainsi été proposé que les nouveaux CLS puissent décliner le PRSE 4, en intégrant au moins un axe sur les déterminants de santé, aménagement et cadre de vie. De plus, il a été souligné qu'au sein du quatrième plan, il était nécessaire d'obtenir une meilleure articulation avec d'autres plans régionaux tels que le Projet Régional de Santé (PRS), le Plan Régional de Santé au Travail (PRST), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). A noter que pour le PRS qui déclinera les déterminants de santé environnementale, la concordance des calendriers pour la révision du PRSE et du PRS permettront une plus grande synergie entre ces 2 plans. Enfin, il est également souhaité que le GRSE soit plus proche des groupes de travail.

La méthodologie et les outils pour l'élaboration du PRSE 4 seraient également à renforcer notamment en ciblant mieux les actions et en intégrant des sujets innovants et prospectifs. Plusieurs exemples et thématiques ont été proposés la déclinaison du PRSE 4, tels que : faire des liens avec les mesures agro-environnementales et climatiques, les projets alimentaires de territoire ou encore avec les études nationales de l'ADEME; réaliser des modélisations de polluants et cartographier les établissements accueillant des personnes sensibles ; poursuivre le déploiement des PGSSE à une échelle de travail macro, notamment au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les ondes électromagnétiques au sein des logements ; intégrer la pollution atmosphérique des particules et décliner des actions sur l'impact du chauffage bois dans les habitations ; mettre des objectifs sur la qualité de l'eau des piscines avec un label sur les bonnes pratiques de prévention, former des citoyens aux différentes alertes : inondations, grand froid, canicule, anticipation et prise en compte des changements climatiques (Urbanisme favorable à la santé (UFS), végétalisation), intégrer les déterminants de la santé humaine, de ceux de la faune et la flore.

Dans un contexte sanitaire imprévu, il est à noter la capacité d'adaptation de certains acteurs pour faire face aux restrictions imposées par la Covid-19. Il a été apprécié de continuer à mettre en place les actions, notamment à l'aide des technologies nouvelles, telles que les visioconférences. Les retours d'expérience de chaque acteur, et les leçons de cette crise seront ainsi précieux pour établir le prochain PRSE.

1.5. Synthèse et conclusion

Depuis plus de 15 ans, la région Centre-Val de Loire dispose d'un Plan Régional Santé Environnement.

Durant toutes ces années, le PRSE a permis d'effectuer des avancées en matière de santé environnementale, mais aussi de dresser des constats qui nous mènent vers la nécessité de poursuivre nos efforts.

Le bilan final du PRSE 3 permet de mettre en évidence que le plan d'actions initialement prévu a été mis en œuvre de façon partielle avec un taux de réalisation moyen de 60%.

Ainsi sur les 34 actions prévues :

- 28 ont été réalisées ;
- 6 actions n'ont pas été réalisées ;
- 7 actions ont été réorientées ;
- 28 pilotes souhaiteraient que l'action concernée soit reprise au sein du PRSE 4

Il convient maintenant d'établir le quatrième Plan Régional Santé Environnement en profitant de la continuité de la dynamique ancrée entre les acteurs de la santé environnementale de la région, notamment face aux nouveaux enjeux actuels et émergents devant la nécessité d'intégrer la santé environnementale auprès de tous.

1.6. Annexe 1 : Composition du GRSE

COLLÈGE DE L'ÉTAT ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Monsieur le Directeur de la DIRECCTE Centre-Val de Loire
Monsieur le Directeur de la DRAAF du Centre-Val de Loire
Monsieur le Directeur de la DREAL Centre-Val de Loire
Madame le Recteur du Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours
Monsieur le Directeur du BRGM Centre-Val de Loire
Monsieur le Directeur de la Direction régionale Centre-Val de Loire de l'ADEME
Monsieur le Délégué régional de la Délégation Centre Poitou Charente CNRS
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Madame la Directrice de la CARSAT Centre-Val de Loire
Madame la Directrice de l'Agence régionale de santé Centre - Val de Loire

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Président de Loiret Nature Environnement
Monsieur le Président de Lig'Air
Monsieur le Président de FNE-Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de l'URPS - Médecins libéraux du Centre
Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs du Loiret
Monsieur le Président de la Fédération régionale des familles rurales
Monsieur le Président de la CRSA
Madame la Directrice du GRAINE Centre-Val de Loire
Madame la Directrice de l'Écopôle
Madame la Présidente du Collectif interassociatif sur la santé

COLLÈGE DES ÉLUS

Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher
Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Indre
Madame la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Monsieur le Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher
Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret
Monsieur le Président du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire
Monsieur le Maire de la ville de Bourges
Monsieur le Maire de la ville d'Orléans
Monsieur le Maire de la ville de Dreux
Madame le Maire de la ville de Fleury-les-Aubrais

COLLÈGE DES EMPLOYEURS ET DU MONDE ÉCONOMIQUE

Madame la Présidente de la MSA Beauce-Cœur de Loire
Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Mutualité Française du Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la CRCI Centre-Val de Loire
Monsieur le Président du CESER
Monsieur le Président du MEDEF
Monsieur le Président de la CAPEB Région Centre-Val de Loire
Monsieur le Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises

COLLÈGE DES SALARIÉS

Monsieur le Président du Comité régional CGT Centre-Val de Loire
Monsieur le Président du Union régionale CFDT
Monsieur le Président du Union régionale CFE CGC
Monsieur le Président du Union régionale FO
Madame la Présidente de l'Union régionale CFTC

1.7. Annexe 2 : Les 34 actions du PRSE 3 en région Centre-Val de Loire

GT1 Air intérieur

Améliorer les connaissances

- > ACTION N°1 : Réaliser des études sur la qualité de l'air intérieur dans le tertiaire (*pilote Lig'air*)
- > ACTION N°2 : Réaliser des mesures dans les transports sur les axes interurbains (*pilote Lig'air*)
- > ACTION N°3 : Réaliser des mesures de pesticides dans des habitations et des établissements recevant le public en zone agricole (*Pilote Lig'air*) **ACTION PRIORITAIRE**

Sensibiliser le public et les acteurs

- > ACTION N°4 : Réaliser une action collective sur l'air intérieur (*pilote DREAL (SEIR) et ARS*)
- > ACTION N°5 : Réaliser un colloque en 2018 "Performance environnementale et qualité de l'air intérieur" (*pilote DREAL (SBLAD)*)
- > ACTION N°6 : Mener une campagne d'information auprès des distributeurs de matériaux et des artisans sur l'étiquetage (*pilotes DREAL (SBLAD) et CRMA*)

Agir en faveur de la qualité de l'air intérieur

- > ACTION N°7 : Impliquer les gestionnaires des établissements recevant de jeunes enfants sur la réglementation amiante et les problématiques plomb et bruit (*pilote Éducation Nationale et ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°8 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au domicile des personnes vulnérables (*pilote ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°9 : Diffuser une plaquette sur les résultats des contrôles des règles de construction spécifiques à la ventilation / aération (*pilote DREAL (SBI ADI)*)

GT2 Air extérieur

Mutualiser les informations dans les domaines Transports Routiers-Bruits-Climat Air Energie

- > ACTION N°10 : Élaborer une base de données régionale des transports routiers (*Pilote ORT*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°11 : Identifier et résorber les points noirs du bruit (*pilote CEREMA et ORT*)
- > ACTION N°12 : Cartographier la qualité de l'air aux abords des axes routiers (*pilote Lig'Air*)
- > ACTION N°13 : Mettre à jour les fiches intercommunales Climat-Air-Énergies en intégrant le bruit (*pilotes DREAL (SEEVAC) et Lig'Air*)

Améliorer les connaissances sur la qualité de l'air extérieur

- > ACTION N°14 : Surveiller la contamination de l'air extérieur par les pesticides (*pilote Lig'Air*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°15 : Réaliser des campagnes de mesures des particules fines et ultrafines aux abords des axes routiers (*pilote Lig'Air*)

Prévenir les risques sanitaires liés à des espèces végétales ou animales

- > ACTION N°16 : Améliorer la connaissance sur les pollens allergisants (*pilote Lig'Air*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°17 : Endiguer la progression de l'Ambrosie (*pilote ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°18 : Prévenir les risques sanitaires liés à la faune sauvage (*pilote ARS*)

GT3 Eau et substances émergentes

Améliorer la qualité des eaux brutes et distribuées

- > ACTION N°19 : Promouvoir et accompagner la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) destinées à la consommation humaine (*pilote ARS*)
- > ACTION N°20 : Sensibiliser les maires sur la problématique des puits privés vis-à-vis d'une part du réseau public et d'autre part de la méconnaissance de la qualité de l'eau de ces puits lorsqu'ils sont utilisés pour la consommation humaine (*pilotes DDT et ARS*)
- > ACTION N°21 : Protéger de manière efficace les captages d'eau potable (*pilote ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°22 : Protéger les aires d'alimentation des captages prioritaires listés en région Centre-Val de Loire (*pilote DREAL*) **ACTION PRIORITAIRE**

Améliorer les connaissances sur la présence de substances émergentes dans les eaux et sédiments de rivières

- > ACTION N°23 : Surveiller les substances émergentes prioritaires (dont nanomatériaux) dans les milieux aquatiques et les captages d'eau destinés à la consommation humaine (*pilotes Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, DREAL et DDT*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°24 : Appuyer les travaux pour permettre d'améliorer les connaissances sur l'origine des micropolluants (dont émergents) dans les eaux et leurs modes de transfert et interactions avec le milieu vivant (*pilote Pôle DREAM*)
- > ACTION N°25 : Élaborer un diagnostic régional des micropolluants, substances prioritaires de la DCE susceptibles d'impacts sanitaires présents dans les sédiments (*pilote Agence de l'eau Loire - Bretagne*)

GT4 Santé, environnement et territoires

Proposer des outils d'aide à la décision

- > ACTION N°26 : Compléter et élargir les programmes visant à déterminer les niveaux de référence et de contamination des sols (meilleure connaissance des bruits de fond et des niveaux de contamination en polluants organiques et substances émergentes). (*pilote DREAL (SEIR)*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°27 : Engager sur la base du volontariat, la mise en place d'études d'impact sur la santé à l'échelle d'un quartier permettant d'intégrer au mieux les enjeux sanitaires et environnementaux (*pilote ARS*)
- > ACTION N°28 : Identifier des territoires, mettre en place des outils, et identifier une méthodologie en vue de préparer la réalisation d'études de multi-expositions (*pilote ARS*)

Former et sensibiliser à la santé environnementale

- > ACTION N°29 : Poursuivre les efforts en matière d'éducation en santé environnement (*pilote GRAINE*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°30 : Élaborer et mettre à jour un site Internet dédié au PRSE (*pilote ARS, DREAL-SEIR et CR*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°31 : Sensibiliser le public et les acteurs au concept d'environnement favorable à la santé (*pilote ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**

Accompagner des initiatives locales pour créer des environnements favorables à la santé

- > ACTION N°32 : Inciter au développement d'actions santé-environnement sur les territoires des contrats locaux de santé (*pilote ARS*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°33 : Valoriser des actions locales, projets innovants ou autres actions en santé environnementale (*pilote ARS, DREAL et CR*) **ACTION PRIORITAIRE**
- > ACTION N°34 : Développer des outils à destination des PME, TPE et des artisans pour l'amélioration des pratiques sur les sujets santé environnement (*pilote CCI Centre et CRMA*)

1.8. Annexe 3 : Le questionnaire en ligne

Appréciation générale du PRSE3



Afin de connaître votre appréciation générale sur le PRSE3, nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire en ligne aussi complètement que possible. Les informations transmises resteront anonymes. Pour vous aider, vous trouverez ci-joint le dernier bilan disponible (2020) et le lien vers le [PRSE3](#).

Fichiers attachés:

[prse3_bilan_2020_final.pdf](#)

Début : 1 / 2

Nom *

Prénom *

Structure *

E-mail *

Avec le recul, selon vous, quels sont les points forts du PRSE3 ? *

- Pilotage et animation
- Rôle du Groupe Régional Santé Environnement
- Ressources et moyens déployés adaptés aux objectifs
- Cohérence entre les objectifs
- Pertinence des acteurs mobilisés
- Modalités de suivi du plan (bilan à mi-parcours; suivi continu via les groupes de travail, bilans annuels...)
- Cohérence et articulation avec les autres plans et stratégies régionaux
- Actions innovantes
- Communication autour du PRSE3
- Visibilité et lisibilité des actions du PRSE3

Autres :

(Si vous souhaitez préciser vos réponses, merci de l'indiquer ici)

Avec le recul, selon vous, quels sont les points forts du PRSE3 ? *

- Pilotage et animation
- Rôle du Groupe Régional Santé Environnement
- Ressources et moyens déployés adaptés aux objectifs
- Cohérence entre les objectifs
- Pertinence des acteurs mobilisés
- Modalités de suivi du plan (bilan à mi-parcours, suivi continu via les groupes de travail, bilans annuels...)
- Cohérence et articulation avec les autres plans et stratégies régionaux
- Actions innovantes
- Communication autour du PRSE3
- Visibilité et lisibilité des actions du PRSE3

Autres :

Si vous souhaitez préciser vos réponses, merci de l'indiquer ici

Avec le recul, selon vous, quels sont les points faibles du PRSE3 ? *

- Pilotage et animation
- Rôle du Groupe Régional Santé Environnement
- Ressources et moyens déployés adaptés aux objectifs
- Cohérence entre les objectifs
- Pertinence des acteurs mobilisés
- Modalités de suivi du plan (bilan à mi-parcours, suivi continu via les groupes de travail, bilans annuels...)
- Cohérence et articulation avec les autres plans et stratégies régionaux
- Actions innovantes
- Communication autour du PRSE3
- Visibilité et lisibilité des actions du PRSE3

Autres :

Si vous souhaitez préciser vos réponses, merci de l'indiquer ici

Les effets obtenus sont-ils globalement satisfaisants ? Si oui, peuvent-ils concourir à créer des environnements favorables à la santé dans notre région ? *

Auriez-vous d'autres suggestions et/ou pistes d'amélioration pour le PRSE4 ? *

Commentaires libres

SOUMETTRE